

10 h

Prière.

Après les questions orales, M. Higgs invoque le Règlement ; il soutient que le premier ministre devrait informer la Chambre qu'il refuse de répondre aux questions qui lui ont été posées pendant les questions orales, comme il est énoncé au paragraphe 41(3) du Règlement. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

Sur la demande du premier ministre, la Chambre observe un moment de silence pour souligner le jour du Souvenir.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Rogers :

9, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;

par M. Coon :

10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation.*

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 15 novembre 2016, la deuxième lecture du projet de loi 9 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, sur autorisation, la Chambre passe à l'étude des affaires émanant de l'opposition.

Il est unanimement convenu de passer sur-le-champ à l'étude des affaires émanant de l'opposition pour la période de temps prescrite de trois heures et trente minutes.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

Conformément à l'avis de motion 1, M. Higgs, appuyé par M. Crossman, propose ce qui suit :

attendu que seulement 20 % des élèves anglophones de 6^e année atteignent le niveau acceptable ou plus en mathématiques selon les résultats des évaluations provinciales ;

attendu que seulement 49 % des élèves francophones de 10^e année atteignent le niveau acceptable ou plus en mathématiques, parcours A ;

attendu que seulement 56 % des élèves francophones de 4^e année atteignent le niveau acceptable en lecture ;

attendu que les niveaux de lecture des élèves anglophones de 2^e année sont à la baisse ces dernières années ;

attendu que le plan d'éducation décennal du gouvernement actuel ne renferme pas de détails, de buts, d'indicateurs, de mécanismes redditionnels, ni de suggestions pour réformer en profondeur le système d'éducation et que le gouvernement a peu fait pour faire progresser le dossier de l'éducation dans la province ;

attendu que les éducateurs expriment des préoccupations quant au fait que les changements apportés au programme d'immersion française s'appuient sur des promesses politiques et non pas sur des résultats de recherche ;

attendu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a déclaré que les tuteurs privés sont un élément important du système d'éducation, ce qui exclut les personnes des régions rurales du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas un accès égal aux tuteurs privés ;

attendu que le personnel enseignant estime qu'il ne lui est pas permis de se prononcer sur des améliorations possibles au système, en raison des règles d'emploi et du manque de véritables consultations ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à assumer la responsabilité de la crise dans le secteur de l'éducation

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à travailler avec les éducateurs et les parents à l'élaboration de solutions.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Kenny, appuyé par l'hon. M. Ames, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 1 soit amendée comme suit :

par l'insertion, entre les quatrième et cinquième paragraphes du préambule, des paragraphes suivants :

« attendu que le gouvernement Alward n'a présenté durant son mandat aucun plan d'éducation permettant de répondre aux défis qui se posent dans le système d'éducation ;

« attendu que le chef de l'opposition, alors qu'il était ministre des Finances dans le gouvernement Alward, a fait des compressions radicales en éducation, y compris à l'égard du soutien fourni en salle de classe ;

« attendu que le gouvernement Gallant a mené une vaste consultation publique visant à guider l'élaboration d'un plan d'éducation global et efficace ; » ;

dans le cinquième paragraphe du préambule, par la substitution, à tout le passage après les mots « du gouvernement actuel », de ce qui suit :

« fournit un cadre de collaboration avec nos partenaires au sein du système d'éducation qui permet de fixer des objectifs dans les domaines prioritaires afin d'assurer des changements positifs et de faire en sorte que nos enfants aient toutes les chances de réussir ; » ;

dans le premier paragraphe de la résolution, par la substitution, à tous les mots après le mot « enfance », de « à mettre en œuvre les initiatives énoncées dans le plan d'éducation » ;

dans le deuxième paragraphe de la résolution, par l'insertion, entre les mots « à » et « travailler » des mots « continuer de ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 1 amendée, dont voici le texte :

attendu que seulement 20 % des élèves anglophones de 6^e année atteignent le niveau acceptable ou plus en mathématiques selon les résultats des évaluations provinciales ;

attendu que seulement 49 % des élèves francophones de 10^e année atteignent le niveau acceptable ou plus en mathématiques, parcours A ;

attendu que seulement 56 % des élèves francophones de 4^e année atteignent le niveau acceptable en lecture ;

attendu que les niveaux de lecture des élèves anglophones de 2^e année sont à la baisse ces dernières années ;

attendu que le gouvernement Alward n'a présenté durant son mandat aucun plan d'éducation permettant de répondre aux défis qui se posent dans le système d'éducation ;

attendu que le chef de l'opposition, alors qu'il était ministre des Finances dans le gouvernement Alward, a fait des compressions radicales en éducation, y compris à l'égard du soutien fourni en salle de classe ;

attendu que le gouvernement Gallant a mené une vaste consultation publique visant à guider l'élaboration d'un plan d'éducation global et efficace ;

attendu que le plan d'éducation décennal du gouvernement actuel fournit un cadre de collaboration avec nos partenaires au sein du système d'éducation qui permet de fixer des objectifs dans les domaines prioritaires afin d'assurer des changements positifs et

de faire en sorte que nos enfants aient toutes les chances de réussir ;

attendu que les éducateurs expriment des préoccupations quant au fait que les changements apportés au programme d'immersion française s'appuient sur des promesses politiques et non pas sur des résultats de recherche ;

attendu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a déclaré que les tuteurs privés sont un élément important du système d'éducation, ce qui exclut les personnes des régions rurales du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas un accès égal aux tuteurs privés ;

attendu que le personnel enseignant estime qu'il ne lui est pas permis de se prononcer sur des améliorations possibles au système, en raison des règles d'emploi et du manque de véritables consultations ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à mettre en œuvre les initiatives énoncées dans le plan d'éducation

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à continuer de travailler avec les éducateurs et les parents à l'élaboration de solutions.

La motion 1 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 2, M. Savoie, appuyé par M. Fitch, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement a augmenté l'impôt sur le revenu ;

attendu que le gouvernement a augmenté l'impôt foncier applicable aux entreprises ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur l'essence ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le diesel ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le tabac ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le revenu des corporations ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le transfert de biens réels ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur les banques ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe de vente harmonisée ;

attendu que le gouvernement a aboli le crédit d'impôt pour frais de scolarité ;

attendu que le gouvernement veut imposer une taxe sur le carbone ;

attendu que le gouvernement envisage une taxe sur le sucre ;

attendu que le gouvernement a trouvé des sources de recettes se chiffrant à plus de 500 millions de dollars et n'a toujours pas équilibré le budget ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à imposer un moratoire sur d'autres augmentations de taxes ou d'impôts.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Albert reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée aux affaires émanant de l'opposition est écoulée.

La séance est levée à 14 h 49.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission des
services d'aide juridique du Nouveau-
Brunswick pour 2015-2016

(9 novembre 2016).